

BILAN LEGISLATIF

2017 • 2019

UNE ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE INTENSE

Au cours des deux premières années du quinquennat, 71 textes de lois ont été adoptés par le Parlement, dont 47 projets de loi et 24 propositions de loi (18 de l'Assemblée nationale et 6 du Sénat). 48 accords internationaux ont par ailleurs été ratifiés.

11 résolutions ont en outre été adoptées par l'Assemblée nationale en application de l'article 34-1 de la Constitution, et 5 par le Sénat. 10 résolutions européennes ont été adoptées par les députés en application de l'article 88-4 de la Constitution, et 33 par les sénateurs.

Avec 284 jours de séance à l'Assemblée nationale et 223 au Sénat, le Parlement a pris toute sa part dans la mise en œuvre des engagements pris par le Premier ministre lors de sa déclaration de politique générale du 4 juillet 2017.

UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC LES ASSEMBLÉES

Le temps parlementaire est la clé de voûte de l'action gouvernementale, ce qui suppose une relation de confiance entre le Gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat.

Le ministre auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, veille à communiquer régulièrement aux présidents des assemblées parlementaires un ordre du jour prévisionnel de l'ordre du jour gouvernemental à trois mois, afin que les commissions et les groupes parlementaires puissent organiser au plus tôt leurs travaux.

Il joue un rôle actif dans l'association en amont des parlementaires à la conception des projets de loi, notamment les plus importants, et dans la valorisation des initiatives parlementaires.

Chargé de suivre les relations entre le Gouvernement et le Conseil économique, social et environnemental, il a développé ses relations avec sa gouvernance.

LES PRINCIPALES LOIS ADOPTÉES AU COURS DES DEUX PREMIÈRES ANNÉES

Droit du travail et formation professionnelle

Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Loi d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social

Loi ratifiant diverses ordonnances prises sur le fondement de la loi n° 2017-1340 du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre les mesures pour le renforcement du dialogue social

Fonction publique

Loi de transformation de la fonction publique

Pouvoir d'achat

Loi portant mesures d'urgence économiques et sociales

Économie

Loi relative à la croissance et la transformation des entreprises (PACTE)

Droit à l'erreur

Loi pour un État au service d'une société de confiance

Lutte contre la fraude fiscale

Loi relative à la lutte contre la fraude

Transparence et déontologie

Lois organique et ordinaire pour la confiance dans la vie politique

Justice et accès au droit

Loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice ;

Loi organique relative au renforcement de l'organisation des juridictions

Sécurité

Loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme

Défense

Loi relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense

Transition écologique

Loi mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures et portant diverses dispositions relatives à l'énergie et à l'environnement

Transports

Loi pour un nouveau pacte ferroviaire

Urbanisme et logement

Loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN)

Loi visant à faciliter la sortie de l'indivision successorale et à relancer la politique du logement en outre-mer

Agriculture et consommation

Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

Droit des femmes

Loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes

Asile et immigration

Loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie

Transparence de l'information

Lois organique et ordinaire relatives à la lutte contre la manipulation de l'information

Enseignement supérieur

Loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Education

Loi pour une école de la confiance

Sports

Loi relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

Santé

Loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé

UN BICAMÉRISME ASSUMÉ

26 textes de loi ont été adoptés conformes au cours de la navette, 23 après accord en commission mixte paritaire.

UN IMPORTANT TRAVAIL DE CONTRÔLE DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT

Au cours des deux premières années du quinquennat, le Parlement a considérablement développé ses missions constitutionnelles de contrôle et d'évaluation des politiques publiques.

Le Gouvernement a répondu à 1901 questions d'actualité des députés. L'Assemblée nationale a publié 142 rapports d'information et créé 11 commissions d'enquête. Au Sénat, 904 questions d'actualité ont été posées au Gouvernement. Les sénateurs ont créé 4 commissions d'enquête et publié 252 rapports d'information.

La capacité d'expertise des commissions et des délégations parlementaires des assemblées a été renforcée, notamment avec la création à l'Assemblée nationale d'une Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation, qui s'ajoute à celle du Sénat. Le contrôle de l'exécution budgétaire a été conforté, avec la mise en place d'un « Printemps de l'évaluation » à l'Assemblée nationale.

DES LOIS PLUS RAPIDEMENT APPLICABLES

Le taux d'application des lois se situe à un très haut niveau : 88 % des 767 mesures réglementaires nécessaires à rendre pleinement applicables les 61 lois promulguées depuis plus de six mois ont été prises. 85 % de ces textes ont été publiés dans un délai inférieur ou égal à six mois, ce qui représente un effort sans précédent des ministères.

De nombreuses lois affichent un taux d'application de 100 % : les lois pour la confiance dans la vie politique, la loi mettant fin à la recherche à l'exploitation des hydrocarbures, la loi pour la protection des données personnelles, la loi de programmation militaire, la loi pour un État au service d'une société de confiance, la loi pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif entre autres...

La prise de ces mesures est cruciale pour la bonne exécution des lois, enjeu majeur de l'acte II du quinquennat, dont rendent régulièrement compte les ministres en Conseil des ministres et devant le Parlement.

